

Renvoi au comité de commerce de la plainte du comité révolutionnaire d'Indre-Libre concernant l'incivisme des paysans de la région, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de commerce de la plainte du comité révolutionnaire d'Indre-Libre concernant l'incivisme des paysans de la région, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24835_t1_0013_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nérée fait un discours pour annoncer le sujet de cette fête solennelle, discours plein d'énergie et de républicanisme.

Les tambours, la musique annoncent le départ, le cortège se met en marche sur deux lignes, les citoyennes d'un côté, les citoyens de l'autre. Les autorités constituées précédées de la musique se trouvent dans le centre, toute la garnison et la garde nationale excepté ceux qui sont employés à la garde des portes entourent le cortège. Le peuple fait retentir les airs de sons d'allégresses et se rend vers la montagne élevée en l'honneur de la Nature. Sur cette montagne se trouve un autel à la patrie au milieu duquel est l'arbre de la liberté. Plusieurs gradins couverts de gazons entourent la montagne. Les mères et leurs filles, les vieillards et les enfants forment un cercle autour des autorités constituées et la troupe forme un bataillon carré. Arrivés à l'autel de la patrie on chante plusieurs airs patriotiques. Hommes, femmes, enfants, tout, mêlent leurs voix et font retentir les airs de leurs accens.

Musset administrateur du district fait un discours dans le quel il rappelle tous les complots tramés par les tyrans; les despotes et les prêtres contre la liberté et finit en assurant que nous triompherons toujours parce que le Génie de la liberté veille sans cesse sur ses amis et ses défenseurs, ce discours enflamme le courage de nos republicains. Une musique harmonieuse se fait entendre, les enfants se précipitent sur l'autel de la patrie et le couvrent de fleurs et de guirlandes: au même instant tous les citoyens se sont jetés dans les bras les uns des autres pour se donner le baiser fraternel, tous n'ont eü qu'une voix dont le cri général à été vive la république, vivent nos sages législateurs, mort aux tyrans et aux despotes. Cette cérémonie finie chacun reprend sa place, tous se rendent au lieu ordinaire des séances de la société populaire, les citoyens et citoyennes chantent alternativement des airs patriotiques. Le président invite tous les républicains et républicaines à passer le reste du jour dans les réjouissances et annonce qu'après le diner on se rendra sur la place de la liberté pour danser, s'amuser et que sur les sept heures on reviendra au club. La danse finie tous sont revenus à la société.

La séance a été ouverte par le chant de l'hymne à la liberté, un secrétaire a donné lecture des bulletins de la Convention et autres papiers nouvelles. On lit le procès verbal de la séance précédente, la rédaction en est adoptée. Le republicain Bo représentant du peuple près l'armée de l'ouest a assisté à la séance, il a monté à la tribune et fait un discours énergique dans le quel il a encouragé les républicains de la Cité à marcher sur les traces de leurs freres qui ont préféré la mort à l'esclavage. Ce discours a été vivement applaudi.

Le président a aussi fait un discours par lequel il temoignoit au représentant le plaisir que les membres de la société avoient de le posséder dans leur sein. Il l'a invité de dire à la Convention que les republicains de Mache-coul n'étoient pas tous morts, que ceux [qui] restoient avoient juré de vivre libre ou de mourir et que comme les 557 de leurs freres qui ont été égorgés par les brigands, ils scauront toujours faire le sacrifice de leur vie lorsque le salut de la patrie l'exigera. Ce discours à

été vivement applaudi. On a passé le reste de la séance dans les chants les plus doux, les plus harmonieux. A la fin de chaque air le refrain étoit toujours, vive la république une et indivisible, vive nos législateurs, mort aux tyrans de toute espèces.

La séance a été levée a dix heures.

P. c. c. [mêmes signatures].

17

L'agent national du district de la Montagne, ci-devant Saint-Afrique, département de l'Aveyron, adresse à la Convention nationale extrait d'un arrêté de l'administration de ce district, relatif à une fête qui a dû être célébrée dans cette commune le 30 floréal en l'honneur des victoires remportées par les braves défenseurs de la patrie sur les troupes esclaves des brigands couronnés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

18

Le citoyen Pelissard adresse à la Convention nationale un mémoire par lequel il se plaint de ce que s'étant présenté à la section du Panthéon, le 26 de ce mois, pour s'y faire inscrire et viser ses passeports et certificats de civisme, on le lui a refusé sous prétexte qu'on ne savoit pas si le département de Loir-et-Cher faisoit partie de l'arrondissement de l'Ouest. Ce citoyen finit par demander à la Convention nationale de lui rendre justice, et elle renvoie sa pétition au comité de sûreté générale (2).

19

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Indre-Libre, chef-lieu du département de l'Indre, écrivent à la Convention nationale que les fermiers et cultivateurs qui environnent cette commune paroissent coalisés pour nuire à la chose publique, et mettre des entraves à la fabrication des draps; que, quoique les tontes de laine soient égales cette année à celles des années antérieures, on n'a pas exposé une seule livre de laine en vente, ni aux marchés d'Indre-Libre, ni dans les foires environnantes.

Renvoi au comité de commerce (3).

20

La société populaire de Joigny, département de l'Yonne, annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin, et envoie une attestation en bonne forme, qui prou-

(1) P.V., XL, 5. Bⁱⁿ, 4 mess.; Mon., XXI, 17.

(2) P.V., XL, 6.

(3) P.V., XL, 6.